

ASSEMBLEE GENERALE

Chèr(e)s adhérent(e)s,

Les membres du Conseil d'Administration (CA) vous invitent à participer à notre Assemblée Générale (AG) de l'association CLUB BADMINTON VIENNE (CBV) :

Le vendredi 26 septembre 2025 à 19h30 à la salle SONDAZ, 30 avenue Général Leclerc - Espace St Germain Bâtiment Thémis – RDC, 38200 VIENNE. Un plan de situation est joint à la présente convocation.

Seuls les adhérents à jour de leur cotisation le jour de l'AG auront le droit de voter. Les mineurs de moins de 16 ans au jour de l'assemblée y sont représentés par l'une des personnes disposant de l'autorité parentale à leur égard.

Est éligible au conseil d'administration toute personne âgée de seize ans au moins au jour de l'élection, membre de l'association depuis plus d'une saison sportive révolue consécutive à l'assemblée générale et à jour de ses cotisations.

L'assemblée générale ne pourra valablement délibérer que si 1/6 des membres actifs est présent ou représenté.

Si vous avez des questions, elles doivent être transmises au plus tard 7 jours avant l'assemblée générale à mail@cbv38.fr. Veuillez-vous assurer que votre question a bien été reçue.

Trois membres ayant démissionnés (Véronique BETTA, Jean-Claude BERNOLIN et Pascal VACCARO), 8 places sont disponibles au sein du CA élu en juin 2024.

La place de Jean-Claude BERNOLIN a été attribuée temporairement à Brice KALFANE par le CA. Son intégration officielle devra être ratifiée lors de l'AG.

L'évènement se déroulera comme suit :

- 19h30 – 20h00 : accueil des participants à l'AG, formalités administratives et pointages
- 20h00 – 21h30 : déroulement de l'AG
- 21h30 – 23h30 : pot de l'amitié et jeux de société (pour ceux qui le souhaitent)

Le bilan moral du Président est joint à la présente convocation, vous permettant à tous de préparer cette AG.

Vous trouverez ci-après l'ordre du jour, en espérant vous voir nombreux pour cet évènement important.

En cas d'absence, je vous serais reconnaissant de nous adresser votre pouvoir dument complété et signé.

Amicalement.

Florian MARY

Président du Club Badminton Vienne

ORDRE DU JOUR (ODJ)

Objet : Assemblée Générale

Date : le vendredi 26 septembre 2025 à 19h30

Lieux : salle SONDAZ, 30 avenue Général Leclerc - Espace St Germain Bâtiment Thémis – RDC, 38200 VIENNE

Ordre du jour de l'Assemblée Générale :

1. Prise en compte des souhaits de l'assemblée
 - a. Validation du vote à main levée
 - b. Élection du Président de l'AG
 - c. Ajout de points à l'ODJ selon les questions posées par les membres actifs
2. Présentation et vote du bilan moral du président
3. Présentation et vote pour l'approbation des comptes de la saison 2024-2025
4. Présentation du bilan sportif de la saison 2024-2025
5. Présentation de la saison 2025-2026
6. Vote pour l'élection de nouveaux membres au sein du conseil d'administration
7. Questions diverses

*Si vous ne pouvez pas être présents lors de cette AG, **afin de valider les débats**, merci de compléter et signer le document ci-après et de nous le remettre par mail(mail@cbv38.fr) ou à un membre du comité directeur. Pour les -16ans le jour de l'AG, indiquez le nom de l'enfant **et** du représentant légal.*

POUVOIR

Je soussigné(e) (NOM Prénom) :

Demeurant à (adresse) :

Je souhaite faire acte de candidature au Conseil d'Administration (CA) de l'association ☐ Oui / ☐ Non

Donne pouvoir à (NOM Prénom) :

Afin de me représenter et prendre part aux votes en mon nom à l'Assemblée Générale le 26 septembre 2025 à 19h30 à la salle SONDAZ, 30 avenue Général Leclerc - Espace St Germain Bâtiment Thémis – RDC, 38200 VIENNE.

Fait à : Le : Signature

ANNEXES

Jointes à la présente convocation :

1. Le plan de situation de la salle SONDAZ
2. Documents financiers saison 2024-2025 (non clôturés)
 - a. Bilan et compte de résultat
 - b. Récapitulatif dépenses / recettes par actions selon le projet de l'association
3. Documents financiers saison 2025-2026
 - a. Budget prévisionnel
 - b. Récapitulatif du budget par actions selon le projet de l'association
4. Convention avec Amélie MONGENOT



BILAN 2024-2025 (NON CLOTURE)

CLUB BADMINTON VIENNE				
Bilan Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025				
export BasiCompta® au 14/09/2025				
Actif	N			N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Actif Immobilisé				
Immobilisation Incorporelle			0,00 €	0,00 €
Immobilisation Corporelle				
- Terrain	0,00 €		0,00 €	0,00 €
- Construction	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Matériel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres Immobilisations Financières				
- Participation			0,00 €	0,00 €
- Titres			0,00 €	0,00 €
- Prêts			0,00 €	0,00 €
- Cautions			0,00 €	0,00 €
Total 1			0,00 €	0,00 €
Actif Circulant				
Créances			4 583,00 € +	0,00 €
Disponibilité Trésorerie			60 925,01 €	55 673,96 €
- C/C Eurocompte Asso			17 594,35 €	12 843,30 €
- Caisses Liquide			304,50 €	304,50 €
- Livret Bleu Association			43 026,16 €	42 526,16 €
Charges Constatées d'Avance			10 950,79 € +	0,00 €
Total 2			76 458,80 €	55 673,96 €
Total général			76 458,80 €	55 673,96 €
Passif	N			N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Fonds Propres				
Fonds Propres Sans Droit de Reprise			0,00 €	0,00 €
Fonds Propres Avec Droits de Reprise			0,00 €	0,00 €
Réserves			0,00 €	0,00 €
Report à nouveau			33 782,06 €	32 986,88 €
Excédent ou Déficit			1 560,64 €	795,18 €
Situation Nette			35 342,70 €	33 782,06 €
Subvention d'Investissement			0,00 €	0,00 €
Total 1			35 342,70 €	33 782,06 €
Fonds Reportés			0,00 €	0,00 €
Total 2			0,00 €	0,00 €
Provisions			0,00 €	0,00 €
Total 3			0,00 €	0,00 €
Dettes				
Emprunts auprès d'établissements			0,00 €	0,00 €
Emprunts et Dettes Financières Diverses			0,00 €	0,00 €
Dettes Fournisseurs			339,10 € +	6 614,90 € +
Dettes Fiscales et Sociales			0,00 €	0,00 €
Dettes Immobilisations			0,00 €	0,00 €
Autres Dettes			0,00 €	0,00 €
Produits Constatés d'Avance			40 777,00 € +	15 277,00 € +
Total 4			41 116,10 €	21 891,90 €
Total général			76 458,80 €	55 673,96 €

COMPTE DE RESULTAT 2024-2025 (NON CLOTURE)

CLUB BADMINTON VIENNE

COMPTE DE RESULTAT

du 01/09/2024 au 31/08/2025

export BasiCompta au 14/09/2025

Charges	Montants	Détails	Produits	Montants	Détails
60-Achat	22 499,41 €		70-Vente de produits finis, prestations de services,	28 930,60 €	
Achats d'études et de prestations de services	970,00 €	+	Prestation de services	13 893,00 €	+
Achats non stockés de matières et de fournitures	2 386,64 €	+	Vente de marchandises	15 037,60 €	+
Fournitures non stockables (eau, énergie)	0,00 €		Produits des activités annexes	0,00 €	
Fourniture d'entretien et de petit équipement	2 502,28 €	+		0,00 €	
Autres fournitures	16 640,49 €	+		0,00 €	
61 - Services extérieurs	548,44 €		74- Subventions d'exploitation	9 232,76 €	
Sous traitance générale	299,31 €	+	Etat: ANS, ARS, ...	0,00 €	
Locations	249,13 €	+		0,00 €	
Entretien et réparation	0,00 €		Région(s):	400,00 €	+
Assurance	0,00 €			0,00 €	
Documentation	0,00 €			0,00 €	
Divers	0,00 €		Département(s):	4 468,00 €	+
62 - Autres services extérieurs	10 009,38 €			0,00 €	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 360,20 €	+	Commune(s):	4 274,00 €	+
Publicité, publication	6 145,60 €	+	subvention communauté de communes et agglomération	0,00 €	
Déplacements, missions	2 163,40 €	+		0,00 €	
Frais postaux et de télécommunications	141,73 €	+	Organismes sociaux (à détailler):	0,00 €	
Services bancaires, autres	198,45 €	+		0,00 €	
63 - Impôts et taxes	0,00 €		Fédération	0,00 €	
Impôts et taxes sur rémunération	0,00 €		Fonds européens	0,00 €	
Autres impôts et taxes	0,00 €		ASP	0,00 €	
64 - Charges de personnel	25 283,66 €		Autres recettes (précisez)	90,76 €	+
Rémunération des personnels	12 979,88 €	+		0,00 €	
Charges sociales	10 378,00 €	+	75 - Autres produits de gestion courante	46 795,28 €	+
Autres charges de personnel	1 925,78 €	+	Dont cotisations	40 838,98 €	+
65- Autres charges de gestion courante	25 030,11 €	+	76 - Produits financiers	0,00 €	
66- Charges financières	0,00 €		77 - Produits exceptionnels	0,00 €	
67- Charges exceptionnelles	27,00 €	+	78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	
68- Dotation aux amortissements (provisions pour	0,00 €		79 - Transfert de charges	0,00 €	
TOTAL DES CHARGES	83 398,00 €		TOTAL DES PRODUITS	84 958,64 €	
86- Emplois des contributions volontaires en nature	73 384,50 €		87 - Contributions volontaires en nature	73 384,50 €	
Secours en nature	0,00 €		Dons en nature	0,00 €	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	49 624,50 €	+	Prestations en nature	49 624,50 €	
Personnel bénévole	23 760,00 €		Bénévolat	23 760,00 €	+
TOTAL DES CHARGES	156 782,50 €		TOTAL DES PRODUITS	158 343,14 €	

Résultat : 1 560,64 €

RÉCAPITULATIF PAR ACTION 2024-2025 (NON CLOTURE)

CLUB BADMINTON VIENNE

SUIVI PAR ACTION

du 01/09/2024 au 31/08/2025

export BasiCompta au 14/09/2025

Action / Libellé	Dépense	Recette	Solde	Détails
Toutes les actions Total :	83 398,00 €	84 958,64 €	1 560,64 €	
Ecole de Bad Total :	21 514,28 €	-150,00 €	-21 664,28 €	
Ecole de Bad	23,50 €	0,00 €	-23,50 €	
- J-Entrainements	18 527,34 €	0,00 €	-18 527,34 €	
- J-Stages ext/int	419,95 €	-170,00 €	-589,95 €	
- J-Tournois ext	2 543,49 €	20,00 €	-2 523,49 €	
Eco Responsabilité	50,66 €	0,00 €	-50,66 €	
Pratique féminine Total :	41,29 €	240,00 €	198,71 €	
- Tournoi Bad Girl	41,29 €	240,00 €	198,71 €	
Performance Total :	14 328,32 €	-1 044,00 €	-15 372,32 €	
Performance	0,00 €	-1 044,00 €	-1 044,00 €	
- A-Entrainements	10 196,74 €	0,00 €	-10 196,74 €	
- A-Interclubs	3 015,58 €	0,00 €	-3 015,58 €	
- A-Tournois ext	976,00 €	0,00 €	-976,00 €	
- A-Stages	140,00 €	0,00 €	-140,00 €	
Bad pour Tous Total :	1 692,50 €	0,00 €	-1 692,50 €	
- Para Bad	1 692,50 €	0,00 €	-1 692,50 €	
Stages Total :	1 180,00 €	1 685,00 €	505,00 €	
- S-Jeunes	1 180,00 €	1 685,00 €	505,00 €	
Tournois Total :	10 299,40 €	22 214,60 €	11915,2	
- T-Soirée	1 093,39 €	2 464,40 €	1 371,01 €	
- T-TPV	5 154,72 €	11 670,50 €	6 515,78 €	
- T-TDV	3 369,17 €	6 394,70 €	3025,53	
- T-Jeunes	682,12 €	1 685,00 €	1 002,88 €	
Vie du Club Total :	12 363,94 €	8 523,00 €	-3 840,94 €	
Vie du Club	12 318,39 €	8 523,00 €	-3 795,39 €	
- Evènements Ext	45,55 €	0,00 €	-45,55 €	
Fonctionnement Asso	1 923,94 €	9 832,76 €	7 908,82 €	
Cotisations	19 893,67 €	43 657,28 €	23 763,61 €	
Développement	110,00 €	0,00 €	-110,00 €	
Pièces non réparties Total :	73 384,50 €	73 384,50 €	0,00 €	
Total :	156 782,50 €	158 343,14 €	1 560,64 €	

BUDGET PREVISIONNEL 2025-2026

CLUB BADMINTON VIENNE

Budget Prévisionnel

Exercice du 01/09/2025 au 31/08/2026

export BasiCompta au 03/09/2025

Charges	Montant	Produits	Montant
60 - Achat	28 168,00 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	31 654,00 €
Achats d'études et de prestations de services	5 995,00 € +	Prestation de services	17 064,00 € +
Achats non stockés de matières et de fournitures	2 960,00 € +	Vente de marchandises	14 590,00 € +
Fournitures non stockables (eau, énergie)	0,00 € +	Produits des activités annexes	0,00 € +
Fourniture d'entretien et de petit équipement	6 510,00 € +		
Autres fournitures	12 703,00 € +		
61 - Services extérieurs	3 775,00 €	74 - Subventions d'exploitation	11 200,00 €
Sous traitance générale	3 520,00 € +	Etat (ANS, ARS, ...)	1 500,00 € +
Locations	255,00 € +	Région(s)	2 000,00 € +
Entretien et réparation	0,00 € +		
Assurance	0,00 € +		
Documentation	0,00 € +		
Divers	0,00 € +	Département(s)	3 500,00 € +
62 - Autres services extérieurs	14 831,00 €		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 170,00 € +	Commune(s)	4 200,00 € +
Publicité, publication	5 276,00 € +	subvention communauté de communes et agglomérations	0,00 € +
Déplacements, missions	8 205,00 € +		
Frais postaux et de télécommunications	0,00 € +	Organismes sociaux (à détailler)	0,00 € +
Services bancaires, autres	180,00 € +		
63 - Impôts et taxes	0,00 €	Fédération	0,00 € +
Impôts et taxes sur rémunération	0,00 € +	Fonds européens	0,00 € +
Autres impôts et taxes	0,00 € +	ASP	0,00 € +
64 - Charges de personnel	24 000,00 €	Autres recettes (précisez)	0,00 € +
Rémunération des personnels	12 700,00 € +		
Charges sociales	9 200,00 € +	75 - Autres produits de gestion courante	55 670,00 €
Autres charges de personnel	2 100,00 € +	Dont cotisations	43 170,00 € +
65 - Autres charges de gestion courante	27 985,00 €	76 - Produits financiers	900,00 €
66 - Charges financières	0,00 €	77 - Produits exceptionnels	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	665,00 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	0,00 €	79 - Transfert de charges	0,00 €
TOTAL DES CHARGES	99 424,00 €	TOTAL DES PRODUITS	99 424,00 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	73 623,50 €	87 - Contributions volontaires en nature	73 623,50 €
Secours en nature	0,00 €	Dons en nature	0,00 € +
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	49 623,50 € +	Prestations en nature	49 623,50 €
Personnel bénévole	24 000,00 €	Bénévolat	24 000,00 € +
TOTAL DES CHARGES	173 047,50 €	TOTAL DES PRODUITS	173 047,50 €

Résultat : 0,00 €

CONVOCATION

CLUB BADMINTON VIENNE

59B rue Vimaine • 38200 VIENNE

mail@cbv38.fr www.cbv38.fr

RNA n° : W383000536

Vienne le 03/09/2025

RECAPITULATIF DU BUDGET PAR ACTION

AXE DE PROJET	CATÉGORIE	CHARGES	PRODUITS	TOTAL
Total pour Bad pour tous		12 340 €	9 000 €	-3 340 €
Total pour Éco-responsabilité		450 €	0 €	-450 €
Total pour École de Badminton		23 483 €	1 000 €	-22 483 €
Total pour Évènements		11 574 €	22 004 €	10 430 €
Total pour Fonctionnement Asso		21 337 €	57 770 €	36 433 €
Total pour Performance		13 920 €	0 €	-13 920 €
Total pour Vie Associative		16 320 €	9 650 €	-6 670 €
Total général		99 424 €	99 424 €	0 €

CONVENTION AMELIE MONGENOT



CLUB BADMINTON VIENNE

59B rue Vimaine • 38200 VIENNE

mail@cbv38.fr www.cbv38.fr

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT D'UN SPORTIF

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

L'association « CLUB BADMINTON VIENNE »

Domiciliée au 59B rue Vimaine 38200 VIENNE

Enregistrée au Répertoire National des Associations (RNA) W383000536

Affiliée à la Fédération Française de Badminton et ayant pour objet la pratique sportive du badminton ainsi que toutes les actions propres à la promotion et à la valorisation de ce sport

Représentée par Florian MARY en qualité de Président.

Ci-après dénommée « l'Association »

ET

Amélie MONGENOT, née le 28/04/2010 à VIENNE (38)

Représentée par ses parents et représentants légaux, Corinne et Fabien MONGENOT, domiciliés 6 chemin de la reclusière 38200 VIENNE.

Ci-après dénommée « le Bénéficiaire »

D'autre part

« L'Association » et « le Bénéficiaire », communément dénommés « les Parties ».

PREAMBULE

L'association « CLUB BADMINTON VIENNE » a pour objet la pratique sportive du badminton ainsi que toutes les actions propres à la promotion et à la valorisation de ce sport. Dans ce cadre, elle développe un projet d'olympiade pour les saisons sportives 2024 à 2028.

Ce projet se développe en différents axes principaux :

- L'école de badminton avec pour mission de conserver la qualification d'école de badminton 4 étoiles (sur 5 possibles)
- La performance sportive via notamment nos équipes d'interclubs dont la première en Régional 2
- Le sport pour tous afin de permettre l'accès à la pratique du badminton à un large public notamment via du para-badminton (fauteuil roulant) et du sport adapté
- L'éco-responsabilité pour un badminton plus responsable
- La vie associative pour se regrouper au-delà de la pratique du badminton

Afin de mener à bien cette action, l'association peut être amenée à nouer un partenariat avec un sportif afin de l'accompagner vers un but cohérent avec le projet de l'association.



CLUB BADMINTON VIENNE

59B rue Vimaine • 38200 VIENNE

mail@cbv38.fr www.cbv38.fr

Le Bénéficiaire, adhérent à l'association, licencié à la Fédération Française de Badminton (FFBaD) depuis la saison 2018-2019, a récemment intégré le Groupe Cible du collectif 3 qui correspond à un projet sportif fort et potentialité de parcours vers le haut-niveau. Son objectif tend à la participation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Los Angeles en 2028.

L'Association s'engage à accompagner le Bénéficiaire dans son objectif de participation aux Jeux Olympiques Paralympiques de Los Angeles 2028 en para-badminton. À cette fin, les Parties conviennent des termes suivants :

ARTICLE 1. OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention définit les engagements réciproques entre l'Association et le Bénéficiaire dans le cadre du projet sportif menant aux Jeux Paralympiques de Los Angeles 2028.

ARTICLE 2. ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

1. Engagements

Le Bénéficiaire s'engage à :

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour atteindre l'objectif fixé : participation aux Jeux Paralympiques de Los Angeles 2028 ;
- Maintenir sa licence auprès de la Fédération Française de Badminton via l'Association et être adhérent de l'Association jusqu'à la saison 2027-2028 incluse en s'acquittant de sa cotisation à l'association ;
- Suivre les programmes imposés par FFBaD liés à l'objectif de la présente convention ;
- Représenter l'Association en portant les équipements floqués aux couleurs du club et/ou de la ville de Vienne (en accord avec les services de la Mairie) lors des événements sportifs ;
- Promouvoir une image positive et dynamique de l'Association et de la ville de Vienne à travers des articles, interviews, et médias divers ;
- Répondre aux sollicitations de l'Association et de la ville de Vienne dans le cadre du projet sportif ;
- Transmettre un bilan sportif annuel avant le 31 juillet de chaque saison sportive.

2. Conditions

Jusqu'à la fin de la convention, le Bénéficiaire devra être intégré à un programme de suivi administré par la FFBaD comme actuellement le fait d'avoir intégré le Groupe Cible du collectif 3. Cette exigence étant une condition obligatoire pour l'atteinte de l'objectif, le non suivi de ce programme ou équivalent, pour quelque raison que ce soit, mettra fin à la convention au plus tard à la fin de saison en cours.

ARTICLE 3. ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

L'Association s'engage à :

- Proposer au Bénéficiaire un minimum de 3 entraînements par semaine hors période de vacances scolaire, comprenant des entraînements de groupe et des séances individuelles ;
- Assurer la gestion administrative des sponsors, donateurs et mécènes soutenant le Bénéficiaire ;



CLUB BADMINTON VIENNE

59B rue Vimaine • 38200 VIENNE

mail@cbv38.fr www.cbv38.fr

- Fournir une tenue sportive aux couleurs de l'Association (3 maillots, 3 shorts, 1 veste) en cas de changement des tenues officielles de l'Association ou si les tenues ne sont plus à la taille du Bénéficiaire
- Attribuer un montant budgétaire de 1 500€ sur chaque saison en lien avec les objectifs du Bénéficiaire et le projet associatif. Ce montant pourra être revu en cas de modification significative de la construction du budget de l'Association (nombre d'adhérents, attribution de subventions etc...)

ARTICLE 4. RATIFICATION DE LA CONVENTION

Les Parties s'entendent sur le fait que la Convention devra être ratifiée en Assemblée Générale (AG) de l'Association.

En cas de non-ratification, la Convention sera automatiquement résiliée à la fin de la saison en cours.

ARTICLE 5. RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS ANTIDOPAGE

Le Bénéficiaire s'engage à respecter toutes les réglementations antidopage émanant des instances sportives concernées. Tout manquement pourra entraîner la résiliation immédiate de la convention sans qu'aucune contrepartie que ce soit ne puisse être rendue au Bénéficiaire, et sans respect de la procédure prévue à l'article 10 de la présente Convention.

ARTICLE 6. GESTION DES DONS NUMÉRIQUES

En cas de don ou mécénat numéraire (en espèces, virement, chèque, paiement CB...) faite à l'Association d'un partenaire qui souhaite participer spécifiquement au projet du Bénéficiaire, l'Association conservera 10 % des sommes perçues pour les réinvestir dans son école de badminton. Si l'école de badminton venait à disparaître, ces montants seraient affectés à un autre projet selon décision du Conseil d'Administration de l'Association, selon un axe du projet qui se rapproche au mieux de la pratique sportive pour les jeunes.

En aucun cas et d'aucune façon, le Bénéficiaire ne pourra demander une mise à disposition directe des fonds des donateurs ou mécènes.

L'Association s'engage à utiliser ces fonds conformément à ce qui est écrit.

Une validation annuelle des comptes liés à la convention sera établie entre le Bénéficiaire et l'Association, avant l'Assemblée Générale.

Dans le cas où l'Association viendrait à être dissoute, les fonds restants seront répartis à une association similaire qui aura pour objet la continuité du projet du Bénéficiaire, dans le respect des statuts de l'Association.

ARTICLE 7. DURÉE DE LA CONVENTION

La Convention est conclue et est applicable dès sa signature, et ce jusqu'au 31 juillet 2028.

Les Parties s'entendent que, sans acte de renouvellement, ils seront automatiquement libérés de leurs engagements réciproques à la date de fin de la durée de la convention.

Les parties s'entendent que des cas exceptionnels, non prévisibles, peuvent mettre fin à la convention à la fin d'une saison sportive. Ces cas peuvent être : le déménagement hors région Auvergne-Rhône-Alpes, maladie/accident grave ou invalidité apparue durant la période de la convention, événement familial majeur du Bénéficiaire... En cas de litige, celui-ci sera réglé conformément à l'Article 10.



CLUB BADMINTON VIENNE

59B rue Vimaine • 38200 VIENNE

mail@cbv38.fr www.cbv38.fr

La non sélection du Bénéficiaire par l'organe mandaté (FFBAD ou autre) pour les Jeux Olympiques et Paralympique de Los Angeles en 2028 mettra fin à la présente convention en fin de saison sportive.

ARTICLE 8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans le cadre de l'exécution de la présente Convention, et ce quel que soit le support utilisé, chaque Partie autorise l'autre Partie, à titre gratuit, à représenter, reproduire et adapter les éléments fournis (notamment marque, logo), uniquement et seulement pour les besoins de communication, et sous réserve que l'objet de la communication ne porte pas atteinte à l'image de l'une d'entre elle. Il est expressément convenu entre les Parties que l'ensemble des droits de propriété intellectuelle qui y sont attachés, restent la propriété de chacune d'entre elles.

Les Parties se garantissent mutuellement que les éléments qu'elles se transmettent dans le cadre du précédent alinéa ne contreviennent, à aucun titre, à un quelconque brevet, droit d'auteur, marque ou tout droit d'un quelconque tiers.

Les Parties se garantissent mutuellement qu'elles sont titulaires soit des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des éléments fournis, et notamment les droits de propriété intellectuelle portant sur les marques, logos, enseignes, textes, visuels, etc. ..., soit d'une autorisation de l'auteur desdits éléments.

Les Parties déclarent de ce fait se décharger mutuellement de toute responsabilité à cet égard.

ARTICLE 9. RENOUVELLEMENT

La présente convention ne fait pas l'objet d'une tacite reconduction.

La présente convention pourra faire l'objet d'un renouvellement dans les conditions définies par les deux Parties lors d'une réunion de bilan fixée à la demande de l'une ou l'autre des Parties, permettant de faire le point sur le projet passé et les projets à venir.

Le renouvellement pourra alors faire l'objet d'un avenant spécifique précisant uniquement ces modalités.

ARTICLE 10. RÉSILIATION

En cas d'inexécution par l'une des Parties de l'une quelconque de ses obligations, l'autre Partie pourra résilier de plein droit la présente Convention, un mois après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception d'exécuter ladite obligation, demeurée sans effet. Les parties s'entendent qu'en cas de résiliation, aucune d'entre elle ne pourra demander le retour de sommes ou de matériels passées.

ARTICLE 11. LITIGE

En cas de litige s'élevant en relation avec l'exécution de la présente convention, les Parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation pendant une période d'un mois.

CONVOCACTION

CLUB BADMINTON VIENNE

59B rue Vimaine • 38200 VIENNE

mail@cbv38.fr www.cbv38.fr

RNA n° : W383000536

Vienne le 03/09/2025



CLUB BADMINTON VIENNE

59B rue Vimaine • 38200 VIENNE

mail@cbv38.fr www.cbv38.fr

Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de conciliation précitée, les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention au Tribunal compétent.

Fait à VIENNE, le 29/04/2025

, en deux exemplaires originaux.

Pour le Bénéficiaire

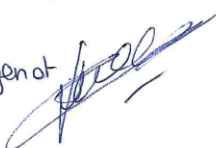
(Noms et signatures

du sportif et de ses représentants légaux)

F. MONGENOT



C. Mongenot



Amélie MONGENOT



Pour l'Association

(Nom et signature)

MARY Florian

